



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2014**

**Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Jean-Marc TRAHAND - Valérie TARDY**

**Convoqués en séance ordinaire le 09 JUILLET 2014 à 20 h 00.**

**Excusés ayant donné pouvoir : Thibaut FOUGERAS à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET - Joël GROSJEAN à Dominique DASSONVILLE**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Marie-Thérèse LAGRANGE**

**Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20/06/2014, le conseil délibère.**

**ORDRE DU JOUR :**

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

- 1. Avis sur la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et des installations de traitements de matériaux sur la commune d'Igé**
- 2. Décision modificative : Budget Gîte de Domange**
- 3. Participation communale à la Fête Patronale du 24 août 2014**
- 4. Convention de mise à disposition gratuite des salles communales avec les associations igéennes**
- 5. Avancement des travaux de la boulangerie / supérette**
- 6. Rapports 2013 du Syndicat des Eaux de Lugny**
- 7. Devis divers**
- 8. Informations diverses**

**Mme le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :**

- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Foyer Rural Igéen**
- Assujettissement TVA pour l'opération aménagement d'une boulangerie/supérette**

---

**1<sup>ER</sup> POINT : AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE ET DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENTS DE MATÉRIAUX SUR LA COMMUNE D'IGÉ**

Mme le Maire rappelle l'objet du dossier de l'enquête publique concernant la demande de renouvellement et d'exploitation d'une carrière par la SAS TRMC à savoir :

La carrière d'Igé aux lieux-dits « Pré de Crouzette », « En Champ Beurne » et « En Mouge » a été autorisée le 1<sup>er</sup> octobre 1993 pour une durée de 20 ans. Un arrêté de prolongation a été délivré le 23 juillet 2013 pour une durée de 2,5 ans qui a été accordé dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental des carrières de Saône-et-Loire et afin de permettre l'aboutissement de la procédure d'instruction de ce présent dossier.

L'installation de concassage criblage, permettant le traitement des matériaux extraits, est quant à elle autorisée par arrêté préfectoral du 13 octobre 1997 sans limitation de durée.

Le projet porte sur une surface totale de 61ha 34a 45ca dont environ 20ha sont réellement soumis aux travaux d'extraction. La durée d'autorisation prévue est de 30 années d'exploitation.

La production sollicitée reste comme actuellement de 300 000 tonnes par an en moyenne, avec un maximum de 400 000 tonnes par an pour répondre aux besoins exceptionnels.

Une nouvelle installation de traitement sera mise en place au cours de la deuxième phase quinquennale

Mme le Maire rappelle également que la commission « carrière » s'est réunie le 17 juin 2014 pour examiner le dossier et a donné un avis favorable.

Elle invite l'ensemble de l'assemblée à donner un avis sur la demande. Le vote a lieu à bulletin secret.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions,

- DONNE un avis favorable sur la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière et des installations de traitements de matériaux sur la commune d'Igé par la SAS TRMC.**

## 2<sup>ème</sup> POINT : DÉCISION MODIFICATIVE - Virement de crédits

### BUDGET ANNEXE - GITE DE DOMANGE 2014

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget annexe gîte de Domange 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o AUTORISE le maire à procéder à l'opération comptable suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	C/7398 - Chap. 014 <i>Atténuations de produits + 250 €</i>	C/022 - Chap. 022 <i>Dépenses imprévues - 250 €</i>
----------------------------	---	--

## 3<sup>ème</sup> POINT : PARTICIPATION COMMUNALE À LA FÊTE PATRONALE DU 24 AOÛT 2014

Elle propose de reconduire l'animation « calèches » proposée l'année dernière et qui a eu un vif succès auprès de la population. Un contact a été pris avec M. Guy BONNETAIN à Azé (balades en calèche consistant en 3 calèches attachées les unes aux autres pouvant transporter 5 à 7 personnes par calèche) pour un coût identique à l'année passée de 210 €.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil APPROUVE l'animation proposée par M. Guy BONNETAIN pour un coût de 210 €.

## 4<sup>ème</sup> POINT : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE DES SALLES COMMUNALES AVEC LES ASSOCIATIONS IGÉENNES

Mme le Maire décide d'ajourner ce point.

## 5<sup>ème</sup> POINT : AVANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA BOULANGERIE / SUPÉRETTE

La parole est donnée à M. GATEAUD.

La réception des travaux concernant les extérieurs aura lieu le mercredi 30 juillet à 9 h 00.

L'aménagement du bâtiment est terminé, mis à part la hotte pour l'extraction.

Concernant la voirie sortant sur la Rue de la Tour Mailly, le stationnement sera supprimé (2 ou 3 places en face de la sortie de la nouvelle voirie dénommée Rue Saint Germain).

Une précision est apportée :

- **Priorité à droite pour la circulation descendant la Rue de la Tour Mailly**

Un rappel de la limitation de vitesse et de cette priorité fera l'objet d'une parution dans le Journal de S & L.

## 6<sup>ème</sup> POINT : RAPPORT 2013 DU SYNDICAT DES EAUX DE LUGNY

En l'absence de M. GROSJEAN, Mme le Maire présente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Mâconnais de Lugny.

Le rapport est consultable au secrétariat de mairie.

## 7<sup>ème</sup> POINT : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme le Maire explique que le Foyer Rural Igéenn a financé une séance de cinéma (projection du film Sur le Chemin de l'école) pour les enfants du groupe scolaire et les professeurs des écoles. L'association demande la prise en charge du coût de cette projection (190.50 €) par la commune.

Exposé entendu, à l'unanimité, le conseil municipal, ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 190.50 € à l'association du Foyer Rural Igéen et PRÉCISE qu'une subvention de 1 800 € a déjà été versée.

## 8<sup>ème</sup> POINT : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'UNE BOULANGERIE / SUPÉRETTE : ASSUJETTISSEMENT À LA TVA

Mme le Maire informe que la Direction Générale des Finances Publiques, service des impôts des entreprises, a donné réponse au courrier adressé par la commune au sujet de la demande de non-assujettissement à la TVA pour l'opération d'investissement de la boulangerie.

Le non-assujettissement a été rejeté par les services fiscaux. La solution pour la commune consiste à accepter une régie directe et un assujettissement à la TVA. Dans ce cas, la commune pourra récupérer intégralement la TVA.

Mme le Maire prendra rendez-vous très rapidement avec M. PERRET, Trésorier de la Roche Vineuse.

Le projet de bail sera à revoir sur certains points.

Des informations complémentaires seront apportées prochainement à l'ensemble du conseil municipal.

## 9<sup>ème</sup> POINT : DEVIS DIVERS

- ✓ Réfection complète du plafond du préau à l'école : suite au devis de l'entreprise GAULT pour 4 790.40 € TTC il a été demandé un 2<sup>ème</sup> devis à l'entreprise GLG pour 4 786.27 € TTC.  
M. GATEAUD demandera aux deux entreprises leur délai d'intervention. Les travaux doivent impérativement être réalisés durant les vacances estivales. Accord à l'unanimité.
- ✓ Travaux sur le clocher de l'église St Germain suite aux intempéries de fin décembre 2013 : SARL BECKER pour 3 853.66 € TTC - en attente de la réponse de la SMACL (assurance de la commune) pour la prise en charge dans le cadre de ce sinistre. Accord de principe donné.
- ✓ Traitement d'une charpente - appartement communal : SARL BECKER pour 592.18 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Opération boulangerie - lot espaces verts - S&L PAYSAGES :
  - Pose d'un entourage en béton pour un arbre : 708 € TTC - accord à l'unanimité
  - Apport de 310 m3 de terre végétale : 5 022 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Fourniture et pose de deux grilles de défense (local archives et bureau du personnel) : MENUISERIE AUX BLASONS pour 820.03 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Changement d'une porte coulissante à la cantine scolaire : MENUISERIE AUX BLASONS pour 152.40 € TTC - accord à l'unanimité
- ✓ Travaux sylvicoles - dégagement manuel des parcelles 42 - 66 - 67 - St Germain pour environ 15 ha : ONF pour 11 605.37 € TTC - accord à l'unanimité. Le coût de la parcelle St Germain pour 1632.93 € HT sera remboursé par la SAS TRMC
- ✓ OFFRES D'ACHAT

Propositions des forestiers pour l'acquisition des articles de bois invendus lors de l'adjudication du 27 mai 2014. Les parcelles 72-73 ont été vendues pour 7450 € - Les parcelles 40 et 25 sont restées invendues - La parcelle 38 a été rajoutée par l'ONF.

La SCM à Sennecé-les-Macon propose :

P 38 : 5 € du stère en chauffage et 50 € m3 de grume chêne

P 25 : pour un montant de 2 100 € (prix de retrait estimé à 6 € x 169 m3 = 1014 €)

P 40 : pour un montant de 3 300 € (prix de retrait estimé à 6 € x 270 m3 = 1620 €)

La sté COFORET propose :

P 25 : pour un montant de 1 900 € (prix de retrait estimé à 6 € x 169 m3 = 1014 €)

P 40 : pour un montant de 2 500 € (prix de retrait estimé à 6 € x 270 m3 = 1620 €)

La commission en charge des affaires forestières s'est réunie et propose de retenir la SCM.

Après avis de l'assemblée, la SCM est retenue. Un courrier sera adressé dans ce sens à ladite société.

## 10<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES

Vente ambulante : charcuterie - traiteur - vente de viande

Mme le Maire rappelle que depuis peu de temps un boucher/charcutier s'installe tous les mercredis matins sur la Place de l'Eglise pour la vente de ses produits.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'éventuel mis en place d'un droit de place. Au vu de son installation récente, il est décidé de ne pas demander pour l'instant, une redevance d'occupation du domaine public au commerçant.

Demande de M. MOTTE, Président de la Sté de Chasse d'Igé pour l'installation d'une cabane de chasse à proximité du cimetière (dépôt communal).

Mme le Maire présente la demande de la Sté de Chasse. Elle précise qu'une demande émanant de l'association avait déjà été adressée en octobre 2013. La réponse de la commune à cette demande était la suivante :

L'emplacement choisi à proximité du cimetière ne paraissait pas idéal,

Deux autres propositions avaient été suggérées : au dépôt en Créaut et vers le terrain de pétanque.

Tout en précisant que le mobil home soit peint en vert afin de mieux s'intégrer dans la nature.

Après débat, le conseil municipal apportera réponse à la demande de la Sté de Chasse en précisant que l'installation du bungalow pourrait se faire uniquement sur le site En Créaut. Un courrier dans ce sens sera adressé au Président de la Sté de Chasse.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 49.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les

**VENDREDI 29 AOUT et LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 00**